



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 16 décembre 2024.

Le conseil de quartier s'est déroulé dans la salle Makarenko (Sidoresto) en présence de :

- Madame Bernadette EBODE ONDOBO, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier
- Madame Isabelle OUGIER, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier
- Madame Sandra BAHRI Conseillère municipale déléguée à la concertation de proximité
- Monsieur Shamime ATTAR Adjoint au Maire chargé de la mutation de l'espace public
- 15 habitants et habitantes.

ORDRE DU JOUR

1. Echanges sur le stationnement dans le quartier
2. Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Le conseil a eu lieu à la salle Makarenko.

En introduction les élues référentes, ajoutent qu'un échange d'une heure et trente minutes, semble suffisant pour aborder l'actualité du quartier et émettre des pistes de travail collectif.

Résumé des échanges

La réunion du conseil de quartier a commencé par l'intervention de Madame OUGIER qui est revenue sur le fonctionnement des Conseils, la manière dont les ordres du jour sont décidés et le rôle qu'y jouent les habitant-es. Elle remercie un habitant en particulier pour ses courriers et ses suggestions.

Des échanges ont été menés en présence de Monsieur ATTAR, adjoint au Maire chargé de la mutation de l'espace public, sur les thématiques du stationnement dans le quartier, la tranquillité publique et la propreté.



VOIRIE / STATIONNEMENT



Monsieur ATTAR évoque des **signalements formulés par des parents d'élèves de l'école Makarenko au sujet de problématiques de stationnement en double-file rue de Grétilat** lors de la sortie des classes. Il mentionne les efforts de verbalisation entrepris par la police municipale tout en rappelant la difficulté à intervenir en dehors des horaires



des agent-es (7h-17h30). Il explique qu'un renforcement de la verbalisation est prévu. Il précise par ailleurs que la panneautique a été refaite tout comme le tracé des lignes jaunes continues le long des trottoirs indiquant une interdiction d'arrêt et de stationnement aux alentours de l'école.

Monsieur ATTAR rappelle également que des habitant-es ont signalé des **stationnements en double-file avenue du 8 mai 1945** et **rue Ampère** au niveau du centre aquatique. Il évoque plusieurs solutions :

- Une **zone bleue de stationnement** a déjà été mise en place aux abords du marché. Cette zone représente un périmètre autour de la halle du 8 mai, constituée de l'Avenue du 8 mai 45, de la rue Ampère et de la rue Camille Blanc. Monsieur ATTAR souligne aussi un renforcement des contrôles sur ce secteur. Une zone bleue est un périmètre où le stationnement est gratuit sur les emplacements marqués au sol de couleur bleue mais la durée est limitée. À Vitry, la durée est limitée à 2h afin de permettre une rotation des véhicules dans les lieux où il y a des commerces et des équipements publics et ainsi en faciliter l'accès pour chacun. Sur les places de stationnement en zone bleue, la durée est limitée à 4h pour les mêmes raisons. Ces informations de durées et d'horaires sont indiquées sur les panneaux aux entrées des rues et parkings concernés.
- En plus du parking en zone bleue situé entre le 47 et le 75 rue de Choisy, des places de stationnement ont été organisées au niveau de la petite zone commerçante entourant la boulangerie Petit au 77 de la même rue.



Une habitante demande si la solution ne pourrait pas être de rendre le stationnement payant.



Les élu-es répondent qu'il ne s'agit pas d'une volonté de l'équipe municipale tout en rappelant que dans cette hypothèse, le stationnement serait également payant pour les Vitriot-es.

Le **parking situé à proximité du stade**, dans lequel des places sont fréquemment vacantes est aussi présenté comme une alternative pour stationner.



Madame EBODE reconnaît que ce parking n'est pas nécessairement le plus facile d'accès en particulier pour des personnes âgées pour qui il peut être compliqué de se déplacer à pied.



Monsieur ATTAR précise que le réaménagement de l'allée accolée au parking qui permet de rejoindre le marché en peu de temps en longeant la Poste n'a pas pu être budgété en 2024 ni en 2025. L'incertitude politique et budgétaire au niveau national entraînant un manque de visibilité sur le budget à venir des collectivités ne permet pas aujourd'hui de décider les travaux de réaménagement de cette allée. A titre d'information, Monsieur ATTAR indique que le coût de ce réaménagement est estimé à environ 400 000 euros.

Au sujet des **problématiques de vitesse** dont ont fait mention des habitant-es dans le quartier, Monsieur ATTAR évoque les relevés de vitesse fréquents effectués par la Ville, ayant mesuré une vitesse moyenne des véhicules de 24km/h dans la **rue Constant Coquelin** au niveau de la première comme de la deuxième intersection (sens de la descente). Monsieur ATTAR rappelle que cette portion est limitée à 50km/h et que la vitesse moyenne des véhicules est donc bien en-deçà de la limitation. Il reconnaît qu'indépendamment des données collectées, les habitant-es peuvent avoir le sentiment que la vitesse de certains véhicules est parfois excessive.



Un habitant signale des véhicules empruntant la **rue Camille Blanc en sens-interdit** ainsi que des véhicules très rapides aux abords de l'école maternelle publique Pauline Kergomard et vers le marché du 8 mai.

Conseil de Quartier



 Madame OUGIER rapporte également des questionnements des habitant·es concernant la **rue Camille Groult** où le **projet de plan vélo** est réalisé d'est en ouest. La Ville attend que les importants travaux devant être effectués par des concessionnaires soient réalisés en 2025 avant de pouvoir intervenir sur la voirie. La circulation des voitures reste possible dans les deux sens à l'heure actuelle.

 Une habitante déplore un manque de visibilité dans cette même rue.

 Un habitant propose un stationnement limité à 1h30 les jours de marché et en particulier le dimanche. Il explique avoir écrit à Monsieur IERG (adjoint au Maire, en charge du développement local et sportif) il y a un an pour l'interpeller sur la possibilité d'installer des places de stationnement pour les personnes en situation de handicap aux abords du marché. Ce mail est resté sans réponse.

 Monsieur ATTAR explique qu'il mentionnera à son collègue le mail en question.

 Un autre habitant déplore le **manque de visibilité** sur **l'Avenue Rouget de l'Isle aux abords du Lidl**, où de nombreux véhicules et camions de livraison effectueraient des demi-tours. Il est estimé que cette situation représente un danger pour les enfants du quartier qui traversent à ce niveau.

 Madame OUGIER demande si un signallement ne peut pas être fait.

 Monsieur ATTAR précise que les relevés de vitesse effectués dans cette zone indiquent une allure des véhicules inférieure à la limitation en vigueur.

 Madame OUGIER s'interroge sur une autre solution telle que la mise en place de miroir.

 Monsieur ATTAR n'y est pas favorable.

 Au sujet de **l'aménagement à venir du marché du 8 mai**, un habitant demande si des évolutions en matière de stationnement sont à espérer.

 Monsieur ATTAR rappelle qu'il s'agit seulement de travaux concernant l'intérieur de la halle, des sols par exemple. Concernant les **travaux à l'Aire des Granges**, Monsieur ATTAR explique que la Société du Grand Paris devrait libérer le terrain en fin d'année 2025.

 Madame OUGIER s'interroge sur la possibilité de créer une aire de jeux pour enfants à cet emplacement.

 Monsieur ATTAR répond que cela fait partie d'une des idées d'aménagement envisagées. Le financement pour ce projet devrait être programmé en 2026.

 Madame EBODE évoque un enjeu de viabilisation sur cette zone.

Conseil de Quartier



 Madame OUGIER mentionne un rendez-vous prévu avec des spécialistes au printemps 2025 pour envisager l'aménagement de l'Aire des Granges mais aussi les souhaits d'aménagement du mail du 8 Mai qui se situe dans le prolongement. Une concertation devrait être organisée par la Ville. Les dates seront communiquées ultérieurement.

 Un habitant suggère également de solliciter les services espaces verts et leur créativité pour les aménagements à venir.



PROPRETÉ URBAINE

 Aux abords de la Poste, *avenue du 8 mai*, un habitant déplore un manque de propreté et de désherbage des marches, témoignant d'un fort contraste entre l'intérieur et l'extérieur de la Poste.

 Madame OUGIER répond que la Poste sera contactée afin de les inciter à sensibiliser leurs client-es sur les questions de propreté dans l'espace public. Les élu-es expliquent que les compétences de la Ville s'arrêtent au niveau de la rampe d'escalier qui mène à la Poste.

 Madame EBODE rappelle que des agent-es passent régulièrement pour nettoyer et qu'il s'agit aussi d'une question de civisme et des comportements qu'adoptent certain-es habitant-es.

 Un habitant déplore un **dépôt sauvage à l'angle des rues Camille Blanc et Louis Marchandise** et demande à ce que les encombrants et déchets soient retirés. Il estime que ce dépôt est lié à une borne de collecte qu'il souhaiterait voir déplacée.

 Un habitant, représentant du collectif Droit Au Logement (DAL) de la résidence située **rue Albert Thomas** déclare venir parler au nom de plusieurs des locataires. Il regrette la stigmatisation des résident-es quant au manque de propreté dans la rue suite à **l'installation de bornes de collecte pneumatique**. Les locataires déplorent cette installation décidée conjointement par la Ville et le bailleur social Valophis Habitat, qui aurait aggravé selon les résident-es les problèmes de propreté et de dépôt sauvage. Il précise par ailleurs que l'exposition organisée par Valophis Habitat pour améliorer le cadre de vie des habitant-es sur la thématique de la propreté a été très mal perçue par les locataires, ces derniers ayant par ailleurs la sensation de s'être vu imposer la mise en place de ces bornes de collecte pneumatique. Il est demandé le retrait de ces bornes par les locataires et il est suggéré une nouvelle installation à l'intérieur des résidences.

 Les élu-es référentes du quartier disent qu'un dialogue va être ouvert avec Valophis Habitat afin de discuter d'un autre emplacement pour ces bornes de collecte et que ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour d'un des prochains Conseils de quartier.

 Madame EBODE rappelle que les habitant-es peuvent en parallèle se saisir du service de déchèterie mobile mis en place par la Ville de Vitry-sur-Seine.

Conseil de Quartier



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



L'habitant, porte-parole des résident-es d'Albert Thomas, rappelle également qu'une pétition avait déjà été lancée par le collectif DAL des locataires Albert Thomas contre l'installation du terrain de pétanque en limite de l'Aire des Granges et des nuisances sonores qui sont devenues récurrentes.



Un habitant évoque des **problèmes de nuisance sonore, de stationnement en double file et d'incivilités à l'intersection des rues Paul Bert et Talma** provenant d'une épicerie ouverte tard et de l'ouverture récente d'un café. Il se demande si des toilettes publiques sont disponibles à proximité de ces deux commerces.



Madame EBODE encourage cette personne à lui envoyer un mail dans lequel il réitère ses remarques.



Madame OUGIER sollicitera ses collègues sur ces questions de tranquillité publique.



DIVERS



Madame OUGIER mentionne la demande de renseignement d'un habitant au sujet du devenir des cheminées EDF. Elle conseille de se renseigner auprès du Comité de Sauvegarde des Cheminées de Vitry.



Madame OUGIER évoque le courrier envoyé par un habitant au **sujet des évolutions à venir dans le quartier des Ardoines**. Une **zone d'aménagement concertée (ZAC)** y est actuellement en cours. Madame OUGIER suggère que ce sujet soit mis à l'**ordre du jour d'un prochain Conseil de Quartier**.



ON RÉPOND À VOS QUESTIONS

Concernant les places de stationnement pour les personnes en situation de handicap, deux sont localisées avenue du 8 mai aux abords du bureau de Poste ainsi que trois rues de Choisy. Une place est également présente avenue du 11 novembre à proximité de l'intersection avec la rue Camille Blanc.

Au sujet des dépôts sauvages, les habitant-es sont encouragé-es à signaler toute anomalie sur la voie publique via l'application mobile **Vitry, ma rue**. Pour plus d'informations, ils peuvent consulter le site de la Mairie de Vitry-sur-Seine ou cliquer directement sur le lien suivant : [L'appli "Vitry, ma rue"](#) | [Mairie de Vitry-sur-Seine : Site officiel](#).

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.

Paul-Froment/8-mai-45

Conseil de Quartier



ANNONCE DE VOTRE ELUE DELEGUEE À LA CONCERTATION DE PROXIMITE

Sandra BAHRI, l'élue déléguée à la concertation de proximité explique aux habitant·es le travail mené par l'Observatoire des Conseils de quartier depuis automne 2024.

Elle invite les habitant·es et les associations à une rencontre **le 23 janvier 2025 à 19h au Centre Social Balzac.**

Ce dernier atelier sera l'occasion de discuter du fonctionnement des Conseils de quartier et des pistes d'amélioration autour de trois axes : la communication, l'inclusivité et les méthodes de concertation.